

**Conditions générales de fonctionnement  
de la Clinique Vétérinaire Péronne-Europe des Dr Martigny et Dartois  
19 avenue de l'Europe - 80200 Péronne**

Les présentes conditions sont consultables sur le tableau d'affichage de notre salle d'attente

Tout acte effectué sur un animal dans notre établissement de soins vétérinaires est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement.

**1) Appellation de l'établissement de soins**

Notre établissement de soins est classé « clinique vétérinaire pour animaux de compagnie » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatifs aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'Ordre des vétérinaires (<https://www.veterinaire.fr/ressources-documentaires.html>)

**2) Horaires d'ouverture et conditions d'accueil du public**

La clinique est ouverte du lundi au samedi de 08h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 sauf le jeudi de 8h00 à 12h00 (fermé le jeudi après-midi)

Les consultations ont lieu sur rendez-vous pendant les horaires d'ouverture.

**3) Personnel affecté aux soins des animaux**

Dr. Ludiwine Martigny, docteur vétérinaire, diplômée de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort et de la faculté de médecine de Créteil.

Dr. Hubert Dartois, docteur vétérinaire, diplômé de l'École Nationale Vétérinaire d'Alfort et de la faculté de médecine de Créteil.

Mme Lafaux Stéphanie, Auxiliaire vétérinaire

Mme Manier Muriel, Auxiliaire vétérinaire

Mme Clabeau Andréa, Auxiliaire vétérinaire

**4) Prestations effectuées au sein de la clinique**

- Consultations de médecine générale
- Chirurgie de convenue
- Chirurgie des tissus mous
- Chirurgie orthopédique : le cas échéant par un intervenant extérieur avec l'accord du client
- Analyses sanguines :
  - Effectuées par nos soins avec le matériel suivant : Idexx (Vetlab station, Catalyst DX, Procyte DX, Snapshot DX, Coag DX, Sedivue)
  - Effectuées le cas échéant par un laboratoire extérieur avec accord du client
- Anesthésies générales selon les protocoles suivants sauf indications contraires dans le contrat de soins. Le protocole est choisi en fonction de la nature de la chirurgie et de l'âge de l'animal :
- Imagerie médicale :
  - Réalisation de radiographies : générateur GeR, développement numérique Philips (les radiographies peuvent être envoyée par mail au client sur simple demande).
  - Échographie (le cas échéant, les échographies cardiaques sont réalisées par un intervenant extérieur avec l'accord du client).
- Délivrance de médicaments :
  - Conformément à la législation sur la pharmacie vétérinaire en vigueur.
  - Ventes de produits d'hygiène et d'aliments diététiques et physiologiques.

**5) Continuité des soins**

La surveillance des animaux hospitalisés est assurée par les Drs. vétérinaires Martigny et Dartois. Pendant les horaires de fermeture, les Drs. Vétérinaires assurent la surveillance et les soins nécessaires selon les besoins de l'animal par des passages réguliers.

**6) Permanence des soins**

Notre établissement collabore avec d'autres vétérinaires afin de fournir un accès aux soins pour les urgences en dehors des horaires d'ouverture.

Dans le cadre de ces urgences et pour joindre le vétérinaire de garde, il faut composer le 03.22.86.68.93 et le message du répondeur vous transmettra le numéro du vétérinaire de garde.

Lors de nos astreintes, seuls les clients de la clinique ou des confrères collaborant à notre service de garde seront reçus.

Les clients des vétérinaires extérieurs au service au service de garde sont priés de contacter leur vétérinaire traitant.

### **7) Espèces traitées**

Les espèces habituellement ou occasionnellement traitées dans notre établissement sont les suivantes :

- Chiens
- Chats
- Furets
- Rongeurs
- Lagomorphes

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées ci-dessus.

### **8) Risque thérapeutique, risque anesthésique, risque lié à la contention, consentement éclairé du client**

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comportent un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou, dans le cas d'actes mettant en jeu le pronostic vital de l'animal, par écrit sous la forme d'un contrat de soins (voir chapitre « contrat de soins »).

Le comportement agressif d'un animal nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant occasionnellement entraîner une blessure de ce dernier et ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité.

L'examen de l'animal ne sera effectué qu'en cas d'acceptation de la contention par le client.

Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention énoncées ci-dessus.

### **9) Contrat de soins, conditions particulières**

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

### **10) Décès de l'animal**

En cas de décès de l'animal, la législation interdit l'inhumation du corps sur quelques terrains que ce soient.

Les propriétaires ont la possibilité de récupérer le corps de leur compagnon afin de faire procéder à sa crémation.

Ils peuvent également nous confier la dépouille afin que nous fassions procéder à sa crémation. Le cas échéant, une convention d'incinération en triple exemplaire sera remplie et signée par le propriétaire et le vétérinaire.

Notre partenaire est la société de pompes funèbres animalières :

*Esthima – 5 chemin des Boussières – 59157 Beauvois en Cambrésis, tél. : 03 27 76 19 83*

Les frais de crémation et autres frais y afférant (majoration énergétique, transport...) sont à la charge du client.

### **11) Admission des animaux visés par la législation sur les chiens dangereux.**

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés et présentés par une personne majeure.

### **12) Admission des animaux errants**

Les animaux errants sont acceptés dans la clinique sous réserve d'un accord écrit de prise en charge par la mairie du lieu de découverte de cet animal.

### **13) Conditions tarifaires**

Les tarifs des actes principaux sont affichés dans notre salle d'attente.

L'ensemble des tarifs est à la disposition du client sur simple demande.

Le total à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales et des médicaments et autres produits délivrés. Il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact. Dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client. Chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

### **14) Modalités de règlement**

Les honoraires sont payables comptants en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client.

Un acompte pourra être demandé notamment lors d'hospitalisation de l'animal pour plusieurs jours, ou lors de soins de longue durée.

Lors de paiement différé, des pénalités de retard calculées à un taux égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal en vigueur au jour d'exigibilité de la facture seront appliquées en cas de non-respect de la date de paiement indiquée sur la facture.

Le vétérinaire se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

#### **15) Litiges**

En cas de litige, vous pouvez contacter le médiateur de la consommation de la profession vétérinaire :

- par mail : [mediateur-conso@veterinaire.fr](mailto:mediateur-conso@veterinaire.fr)

- par courrier : *Médiateur de la consommation de la profession de vétérinaire - Conseil National de l'Ordre des vétérinaires - 34 rue Bréguet - 75011 Paris*

#### **16) Responsabilité Civile Professionnelle**

*ALLIANZ – 18 rue François Monnet 60120 Breteuil tél.:03 44 80 04 12*

#### **17) Loi « Informatique et libertés », secret professionnel**

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, tout client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès des Dr Martigny et Dartois.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel dans les conditions établies par la loi. En dehors des cas prévus par la loi, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra donc être divulguée à un tiers.